

Q1 : il n'est pas spécifié dans le cahier des charges la couleur de la lumière qui éclairera le plateau. Serait-il possible d'avoir cette précision ?

R1 : *Il n'est pas prévu d'éclairage additionnel pour le plateau.*

L'éclairage est donc uniquement celui de l'amphi accueillant l'évaluation opérationnelle, dont l'ensemble des sources de lumière situé dans le plafond de la salle et composé de tubes fluorescents et de spots sera allumé.

>Compte tenu du panier de sources, la lumière peut donc être considérée comme de la lumière blanche.

Par ailleurs le CdC précise au paragraphe 6 :

Le centre de retraitement est éclairé de façon homogène, excepté les zones d'ombres produites par les objets présents sur le plateau. L'intensité lumineuse dans cette zone est comprise entre 100 et 300 Lumen/m².